

***Encourager la participation active des élèves :
Rapport du comité de travail ministériel sur
l'absentéisme et le climat dans la salle de classe***

Réponse de la ministre



Education
Éducation

Novembre 2010

***Encourager la participation active des élèves :
Rapport du comité de travail ministériel sur
l'absentéisme et le climat dans la salle de classe***

Réponse de la ministre

Novembre 2010

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2010

Document préparé par le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

Le contenu de la présente publication pourra être reproduit en partie, pourvu que ce soit à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse soit pleinement crédité.

Données relatives au catalogage de la publication

Vedette principale au titre :

Encourager la participation active des élèves : Rapport du comité de travail ministériel sur l'absentéisme et le climat dans la salle de classe. Réponse de la ministre. / Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation.

ISBN: 978-1-55457-380-6

1. Fréquentation scolaire—Nouvelle-Écosse 2. Conseils scolaires—Nouvelle-Écosse. I. Nouvelle-Écosse. Ministère de l'Éducation.

Table des matières

Introduction.....	1
Comprendre l'ampleur du problème	3
Relation entre participation et assiduité.....	5
Réponse aux recommandations.....	7
Recommandation 1	7
Réponse de la ministre	7
Recommandation 2	7
Réponse de la ministre	8
Recommandation 3	8
Réponse de la ministre	8
Recommandation 4	9
Réponse de la ministre	9
Recommandation 5	9
Réponse de la ministre	10
Recommandation 6	11
Recommandation 7	11
Réponse de la ministre	11
Recommandation 8	12
Réponse de la ministre	13
Recommandation 9	15
Réponse de la ministre	15
Recommandation 10	15
Réponse de la ministre	15
Recommandation 11	16
Réponse de la ministre	16
Recommandation 12	17
Réponse de la ministre	17
Recommandation 13	17
Réponse de la ministre	17

Introduction

Il est largement reconnu que la qualité de l'enseignement est le facteur qui influe le plus sur l'apprentissage des élèves. Toutefois, un enseignement de qualité peut seulement avoir une réelle influence quand les élèves sont présents et prennent part à leur apprentissage de façon active. Cette responsabilité revient à la fois aux élèves, aux enseignants, aux parents et à la communauté scolaire, qui ont tous un rôle crucial à jouer.

Les élèves ont eu de nombreuses occasions de s'exprimer dans le *Rapport sur l'absentéisme et le climat dans la salle de classe* ainsi que pendant les discussions qui ont mené à la présente réponse. Selon ces derniers, les relations respectueuses et solidaires avec les enseignants ainsi qu'un enseignement intéressant et motivant qui permet un apprentissage actif sont les facteurs les plus importants liés à leur participation. Le système éducatif doit s'adapter aux besoins des élèves actuels et permettre d'aider ceux qui ont des difficultés. Nos jeunes méritent la meilleure éducation possible, puisque l'avenir de la province en dépend.

Le comité de travail ministériel sur l'absentéisme et le climat dans la salle de classe s'est vu confier la tâche difficile d'examiner les problèmes liés à l'absentéisme et à la participation des élèves au processus d'apprentissage. Ce comité a été chargé de recommander la meilleure façon de créer un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage afin de favoriser la participation active et l'assiduité des élèves.

Je tiens à adresser mes remerciements à M. Howard Windsor et à l'ensemble du comité de travail ministériel sur l'absentéisme et le climat dans la salle de classe pour leur travail assidu.

Dans le cadre de son examen, le comité a examiné les lois et les politiques actuelles relatives à l'assiduité des élèves, les approches utilisées dans d'autres provinces pour améliorer la participation des élèves et réduire l'absentéisme, ainsi que les programmes, aides et initiatives qui permettent actuellement d'aider les élèves de la Nouvelle-Écosse à réussir. Le comité a également rencontré un certain nombre d'intervenants et de professionnels de l'éducation afin d'obtenir leurs opinions et tirer parti de leurs compétences.

Je tiens à vivement remercier tous ceux qui ont contribué au processus d'examen ainsi que les nombreux Néo-Écossais qui ont pris le temps de m'écrire pour me faire part de leur avis sur le rapport du comité : *Encourager la participation active des élèves : Rapport du comité de travail ministériel sur l'absentéisme et le climat dans la salle de classe*. Nous avons tenu de ces avis pour rédiger la présente réponse.

Enfin, je tiens à remercier tout spécialement les nombreux directeurs d'école, membres des conseils consultatifs des écoles, parents et élèves qui ont bien voulu prendre le temps de participer à des groupes de discussion avec moi pour débattre de la participation et de l'absentéisme des élèves après la publication du rapport du comité. Leurs avis et commentaires m'ont été très précieux pour rédiger ce document.

Comprendre l'ampleur du problème

Les conversations avec les intervenants et les différents partenaires éducatifs ont clairement fait ressortir que l'absentéisme et le désengagement des élèves sont des problèmes de plus en plus importants. Même si les élèves, les parents et les professionnels de l'éducation ont identifié un certain nombre de facteurs à l'origine de l'augmentation des taux d'absentéisme en Nouvelle-Écosse, il est difficile, en l'absence de données fiables, de bien comprendre l'ampleur du problème.

Il existe un besoin évident lié à la mise en place d'un système d'information provincial sur les élèves. En ce qui concerne l'obtention de données sur les élèves, les écoles et les conseils scolaires travaillent en effet actuellement avec des technologies disparates. Les relevés de présences sont obtenus au niveau des écoles, et il n'existe pas de statistiques cumulatives provinciales ou de définitions communes relatives aux rapports des présences. Un système provincial de gestion des données sur les élèves permettrait donc aux écoles et aux conseils scolaires de suivre l'assiduité des élèves par rapport à un certain nombre d'indicateurs de rendement.

Le ministère de l'Éducation procède actuellement à l'élaboration d'un système intégré à l'échelle provinciale pour gérer, analyser et faire des rapports sur les données des élèves. Ce projet a été approuvé à l'automne 2009 avec un coût total de 14 millions de dollars. Le budget du ministère pour 2010 prévoit 4,5 millions de dollars pour ce projet. Actuellement, 78 écoles utilisent le système d'exploitation du système d'information provincial sur les élèves. Ce système est principalement utilisé par le personnel des écoles pour le fonctionnement de celles-ci ainsi que pour certains rapports, dont les inscriptions, l'administration, les résultats des élèves, les présences, les comportements, ainsi que certains problèmes d'accès de la part des parents et des élèves. Les autres écoles de la province adopteront ce système avant la fin de l'année scolaire 2011. À mesure de l'évolution du projet, d'autres systèmes seront mis en place pour gérer certains types de services et de programmes offerts aux élèves, comme les plans de programmes individuels.

Une fois la mise en place du système provincial d'information sur les élèves terminée, celui-ci permettra au ministère de l'Éducation et à ses partenaires d'effectuer des recherches sur des indicateurs et des tendances importants liés à l'assiduité des élèves. Il permettra de plus aux élèves, aux écoles, aux conseils scolaires et au ministère de mieux comprendre les questions liées à la participation et à l'assiduité des élèves. En comprenant l'ampleur du problème, le ministère et ses partenaires pourront créer des programmes d'aide ciblés pour résoudre les problèmes d'absentéisme. Le système en question permettra en outre de faciliter la prestation de ces programmes.

Relation entre participation et assiduité

Les consultations avec les partenaires en éducation et les intervenants ont clairement fait ressortir que la participation des élèves au processus d'apprentissage comporte des effets positifs directs sur leur assiduité. Cependant, accroître cette assiduité à travers des politiques et des règlements n'entraîne pas forcément une meilleure participation de la part des élèves. La présence des élèves en classe ne suffit pas, encore faut-il que ceux-ci participent activement à leur propre apprentissage.

Plusieurs des recommandations du comité concernent le renforcement d'environnements propices à la participation des élèves. Plus précisément, les recommandations 10 à 13 abordent des aspects fondamentaux de la structure et de la prestation des programmes scolaires. Ces recommandations proposent d'améliorer la motivation des élèves en créant des environnements d'apprentissage souples, offrant aux élèves la possibilité de suivre les programmes qui les intéressent pour rattraper les crédits des cours où ils ont eu de la difficulté. Plus important encore, ces recommandations font la promotion d'un enseignement et d'une participation efficaces en offrant aux enseignants des possibilités d'apprentissage sur le lieu même de leur travail. Des études montrent que l'amélioration des compétences pédagogiques des enseignants a un impact positif direct sur la réussite et l'assiduité des élèves.

Le comité a formulé un certain nombre de recommandations pour améliorer l'assiduité des élèves en classe grâce à la mise en place de politiques et de règlements. Ces recommandations ont été examinées de pair avec les recommandations visant à créer et à maintenir des environnements d'apprentissage porteurs.

Réponse aux recommandations

Recommandation 1

Le ministre de l'Éducation devrait envisager d'amender la loi sur l'éducation (Education Act) et d'y ajouter une exigence d'assiduité à l'école jusqu'à l'obtention du diplôme de 12^e année ou jusqu'à ce qu'un élève atteigne l'âge de 18 ans. Cela permettra de renforcer l'importance de l'éducation et de garantir que les élèves aient plus de connaissances, de compétences et d'attitudes utiles à leur vie d'adulte.

Réponse de la ministre : Bien que cette recommandation renforce la valeur que la Nouvelle-Écosse doit accorder à l'éducation, elle n'aura pas forcément un impact significatif sur la participation ou l'apprentissage des élèves.

En tant que ministre, j'approuve le principe selon lequel l'obtention d'un diplôme d'études secondaires devrait être l'exigence minimale imposée à chaque élève. Les possibilités d'emploi pour les personnes qui ne possèdent pas ce diplôme disparaissent rapidement. Selon Statistique Canada, le taux d'emploi des diplômés du secondaire est de vingt (20) pour cent plus élevé que ceux qui ne possèdent pas ce diplôme. Les taux d'emploi augmentent encore plus pour ceux qui font des études postsecondaires.

Mettre davantage l'accent sur l'obtention du diplôme d'études secondaires est une première étape nécessaire pour s'assurer que les élèves de la Nouvelle-Écosse acquièrent les connaissances et les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail. Il est toutefois peu probable que la modification de l'âge obligatoire pour la fréquentation de l'école puisse à elle seule permettre d'atteindre ces objectifs. En effet, mettre l'accent sur des stratégies visant à accroître la participation des élèves grâce à un enseignement efficace et des approches coordonnées avec les partenaires en éducation permettra davantage d'améliorer l'apprentissage des élèves. Il est important que ces derniers aient accès à un large éventail de programmes pour rester motivés pendant toutes leurs études. Pour ces raisons, je n'ai donc pas l'intention pour l'instant de proposer des changements à la loi.

Recommandation 2

Le ministre de l'Éducation devrait soutenir l'élaboration d'une stratégie de communication complète et concertée afin d'expliquer aux parents et aux élèves l'importance de la relation entre l'assiduité à l'école et l'apprentissage. Réunir les parents, élèves et autres membres de la communauté par divers moyens aidera à communiquer l'importance de la participation quotidienne de chaque élève dans son école.

Réponse de la ministre : Je suis en faveur de cette recommandation, en principe, et je suis d'accord que tous les partenaires en éducation devraient continuellement renforcer l'importance de la relation entre assiduité et apprentissage.

Nous savons que l'apprentissage des élèves a lieu dans de nombreux contextes, mais l'assiduité scolaire est très importante pour que les élèves puissent atteindre tous les résultats d'apprentissage d'un système d'éducation efficace. Grâce à l'éducation publique, les élèves travaillent non seulement pour acquérir le contenu des programmes scolaires, mais également pour développer la pensée critique et leur capacité à résoudre des problèmes, ainsi que comprendre l'importance liée à l'apprentissage continu, tout en apprenant à communiquer et à travailler efficacement avec les autres. Ces compétences essentielles continueront à leur être utiles pendant leurs études postsecondaires ainsi que la transition vers le marché du travail. Le ministère collaborera donc avec ses partenaires, et utilisera tous les moyens de communication dont il dispose, pour rappeler aux parents et aux élèves la relation directe qui existe entre assiduité, participation et réussite.

Recommandation 3

Le ministre de l'Éducation devrait entreprendre un examen des comités d'assiduité des conseils scolaires, dans le but de mettre en place des structures adaptées et des procédures opérationnelles au niveau du conseil élu. Cela permettra de garantir que les conseils scolaires exercent leurs responsabilités en surveillant l'assiduité globale des élèves et en adoptant des stratégies afin d'assurer que de hauts niveaux d'assiduité sont maintenus.

Réponse de la ministre : J'approuve la recommandation d'entreprendre un examen des comités d'assiduité des conseils scolaires afin de déterminer les pratiques les plus efficaces actuellement en place pour favoriser l'assiduité et la participation des élèves, ainsi que d'élaborer, à partir de ces pratiques, une stratégie cohérente pour toute la province. Grâce à la mise en place du nouveau système d'information sur les élèves, les comités en question disposeront d'informations plus fiables qui leur permettront de contrôler les données relatives à l'assiduité des élèves, d'identifier les tendances dans leur propre conseil scolaire et dans tous les autres conseils, ainsi que d'aider les écoles quant aux efforts faits par celles-ci pour favoriser la participation des élèves et des parents.

Les comités d'assiduité joueront un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'analyse des données recueillies pendant la période d'essai de deux ans, en vue d'élaborer une politique provinciale sur l'assiduité dans les écoles, comme cela est indiqué dans la réponse de la Recommandation 8. Les comités en question examineront également les stratégies en place qui visent à aider les élèves qui ne sont pas capables de poursuivre un programme ou leurs études.

Bien qu'un certain nombre de conseils possèdent des comités d'assiduité, leur efficacité semble varier. Cet examen permettra de mettre en place des structures et des procédures de fonctionnement adéquates au niveau où les membres des conseils sont élus. Le

personnel du ministère collaborera étroitement avec les conseils scolaires et l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour procéder à cet examen.

Recommandation 4

Le comité recommande au ministre de l'Éducation d'envisager d'opter pour toute occasion permettant d'accélérer le développement d'un système d'information sur les élèves, notamment en ce qui concerne l'assiduité. Tandis que des progrès sont réalisés dans l'élaboration d'un système d'information, les administrateurs des écoles ont souligné à maintes reprises l'importance d'un système de suivi de l'assiduité. Un système d'information sur les élèves permettrait également d'aider les parents à surveiller l'assiduité des élèves.

Par ailleurs, le comité pense que pour que toutes les écoles règlent, de manière éclairée et efficace, les problèmes pouvant avoir une incidence sur l'absentéisme, des données exactes et à jour sont essentielles. Toutes les écoles et tous les conseils scolaires devraient utiliser un formulaire de suivi des incidents en matière de comportement pour recueillir et analyser les données afin de mettre au point des interventions ciblées.

Réponse de la ministre : J'accepte la recommandation visant à accélérer la mise en place d'un système d'information sur les élèves, en fonction de ce que permettent les ressources. Le budget du ministère de l'Éducation pour 2010 prévoit 4,5 millions de dollars pour le financement d'un système d'information sur les élèves au niveau provincial. Même si les administrateurs scolaires, les professionnels de l'éducation, les parents, les élèves et un certain nombre d'autres acteurs ont clairement indiqué que l'absentéisme constituait un problème de plus en plus important en Nouvelle-Écosse, il n'est pas clair dans quelle mesure ce problème soit répandu puisque nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de données fiables. Comme l'indique le rapport, il est nécessaire d'obtenir davantage de données quantitatives détaillées sur l'assiduité des élèves en classe, pour chaque année, afin de pouvoir décider des prochaines étapes. La création d'un système d'information sur les élèves permettra donc de fournir aux écoles, aux conseils scolaires et au ministère des données complètes et cohérentes sur l'assiduité des élèves. Cela permettra en retour de décider du calendrier, de l'ampleur et de la mise en place des initiatives qui auront pour but d'accroître l'assiduité et la participation des élèves.

Recommandation 5

Le ministre de l'Éducation devrait s'efforcer d'amender la loi sur l'éducation (Education Act) afin d'exiger qu'un surintendant qui croit que le développement ou la sécurité d'un élève est en danger en raison de son manque d'assiduité à l'école en fasse état au ministre des Services communautaires pour enquête conformément à la loi sur les services à l'enfance et à la famille (Children and Family Services Act). Afin d'offrir un soutien supplémentaire aux élèves, les ministres de l'Éducation et des Services

communautaires devraient exiger l'élaboration de protocoles que leur personnel devra suivre pour demander aux élèves d'être assidus à l'école et aider les familles qui en ont besoin.

Le ministre de l'Éducation devrait envisager proposer au gouvernement d'amender les lois sur la protection de l'enfant de Nouvelle-Écosse pour inclure le retrait d'un enfant de l'école comme étant une négligence.

Réponse de la ministre : Le ministère de l'Éducation continuera à collaborer avec les autres ministères pour fournir des services divers aux élèves et aux familles; cependant, il ne procédera pas pour l'instant à une modification de la loi sur l'éducation (*Education Act*) ou sur la protection des enfants, comme cela est proposé dans cette recommandation.

Je reconnais que certains problèmes liés à l'absentéisme trouvent leur origine au sein même des familles et des communautés. Tous les partenaires du ministère sont responsables de déterminer quels sont ces problèmes afin de les résoudre. Je demande donc à l'équipe des responsables de l'enfance et de la jeunesse d'examiner le problème croissant que constitue l'absentéisme chez les jeunes enfants, ainsi que de préparer des recommandations sur ce que les différents ministères peuvent faire pour améliorer leur collaboration en vue d'apporter ensemble des solutions à ce problème. J'invite les ministères des Services communautaires et de la Justice à collaborer étroitement avec le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires afin qu'ils regroupent leurs ressources pour apporter des solutions à cet important problème, et donc aider les élèves et les familles. Il s'agit de cibler les causes de l'absentéisme afin d'améliorer l'assiduité dans les écoles.

Le ministère de l'Éducation reconnaît qu'il est essentiel de faire une meilleure intégration des services entre les partenaires au niveau des écoles, des conseils et du ministère, afin que les élèves et les familles aient accès à une gamme complète et coordonnée de services. Je souhaiterais également souligner que dans le cadre de la stratégie *Nos enfants en valent la peine : Stratégie pour les enfants et les jeunes*, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires procèdent actuellement à la mise en place, dans quatre régions de la province, de SchoolsPlus, un programme intégré lié à la prestation de services. Le but de Schools Plus est de faire des écoles des centres pour la prestation des services conçus pour aider les enfants, les jeunes et les familles. Cela suppose donc une collaboration étroite entre les partenaires et les fournisseurs de services, dont les ministères de l'Éducation, de la Santé, des Services communautaires et de la Promotion et de la Protection de la santé, ainsi que les responsables de la stratégie pour les enfants et les jeunes et des organismes non gouvernementaux et communautaires.

Les écoles Schools Plus ont indiqué que les travailleurs communautaires étaient en mesure de fournir plus de services d'aide qu'auparavant. Le nombre croissant d'aides en matière de santé, de justice et de services sociaux, offertes aux écoles Schools Plus, ont permis à celles-ci de résoudre les problèmes d'absentéisme.

Le ministère travaille actuellement avec ses partenaires pour faire de Schools Plus un modèle intégré de prestation de services, dans le but de fournir une meilleure gamme de services aux élèves et à leur famille.

Recommandation 6

Le comité recommande aux conseils scolaires d'élaborer des politiques claires pour intervenir par étapes en cas d'absentéisme des élèves. Les politiques doivent inclure la communication continue et directe avec les parents (téléphone, courrier et en personne) de l'enseignant et de l'administration scolaire, le partage continu du profil d'assiduité de l'élève avec les parents, des discussions avec l'élève et ses parents sur les avantages de l'assiduité à l'école et les conséquences de l'absentéisme, l'aiguillage vers les aides disponibles pour les élèves et le recours aux suspensions au sein de l'établissement scolaire lorsque nécessaire. Les politiques devraient également souligner les rôles et responsabilités de l'élève, de l'enseignant, de l'administration scolaire et du conseil scolaire dans la gestion des problèmes d'assiduité.

Recommandation 7

Le ministre de l'Éducation devrait envisager de créer un nouveau programme de subventions avec des fonds ciblés pour les conseils scolaires afin d'appuyer la mise en œuvre de la Recommandation 6 qui garantit que les élèves et leurs parents bénéficient d'interventions en temps opportun et une communication rapide de la part des écoles lorsque l'assiduité devient un problème. Les besoins et approches des conseils scolaires varieront à travers la province.

Réponse de la ministre : Il est important de tout mettre en œuvre pour motiver, le plus rapidement possible, les élèves dont l'absentéisme est un problème. J'approuve donc la mise en place de politiques claires en matière d'interventions graduelles pour l'absentéisme des élèves, et je reconnais l'importance d'examiner de près les ressources et les outils dont disposent les conseils scolaires pour faire un travail efficace. La collaboration interministérielle est un élément essentiel de cette approche.

Reconnaissant le degré important d'intégration des Recommandations 3, 5, 6 et 7, le ministère de l'Éducation élaborera, avec les conseils scolaires et les ministères concernés, une stratégie globale d'intervention ainsi qu'un cadre de politique provinciale pour mieux définir les paramètres suivants :

- Éléments visant à offrir un soutien pour les suspensions à l'école;
- Responsabilités des élèves et des parents quant à l'assiduité à l'école;
- Rôles et responsabilités de l'administration scolaire et des conseils scolaires;
- Soutien et responsabilités nécessaires de la part d'autres organismes gouvernementaux;

- Lignes directrices pour communiquer avec les parents en cas d'absentéisme fréquent;
- Paramètres des programmes de récupération de crédits,
- Identification des stratégies pour améliorer la réussite à l'école.

Je ne suis pas pour l'instant en faveur de la mise en place d'un programme de subventions ciblées, car la présence régulière des élèves à l'école fait partie des responsabilités centrales des conseils scolaires.

Recommandation 8

Le comité recommande au ministre de l'Éducation d'envisager l'adoption d'une réglementation en vertu de la loi sur l'éducation (Education Act), faisant de l'assiduité un prérequis à l'obtention des crédits rattachés à un cours et prévoyant des conséquences claires en cas d'absentéisme sérieux. La réglementation devrait stipuler les éléments suivants :

- *Lorsqu'un élève est absent du cours pour une durée supérieure à 20 % de la durée totale du cours, il ne sera pas admissible pour recevoir les crédits rattachés à ce cours et ne sera pas autorisé à participer à ce cours pour le semestre (ou l'année scolaire s'il s'agit d'un cours d'un an).*
- *Si un élève a dépassé le seuil de 20 % dans plus de deux cours, le directeur de l'école recommandera au conseil scolaire de suspendre l'élève pour le reste du semestre. Le conseil scolaire, en collaboration avec les parents de l'élève, doit faire tous les efforts raisonnables afin de proposer d'autres dispositions pour l'éducation de l'élève.*
- *Les appels au conseil élu doivent être permis afin de garantir aux élèves l'équité et l'application d'une procédure normale. Le processus d'appel doit être soumis à des délais raisonnables. La décision du conseil sera finale.*

Lors de l'élaboration de la réglementation, le ministre devrait envisager donner aux enseignants la possibilité d'attribuer une mention « incomplet » à un élève lorsqu'il a de la difficulté à évaluer correctement l'élève à cause de ses absences, même si elles représentent moins de 20 % de la durée totale du cours.

Autres facteurs

- *Les absences dues à une maladie prolongée attestée par un certificat médical ou à des fêtes religieuses ne seront pas comptabilisées dans les 20 %.*
- *Des dispenses dues à des circonstances exceptionnelles dépassant le contrôle des parents et de l'élève doivent être accordées par l'administration scolaire, permettant d'exclure lesdites absences du compte des 20 %.*
- *Un parent ou un élève peut demander une permission d'absence prolongée au-delà des 20 %, basée sur un programme d'étude proposé; la permission pourra être accordée par l'administration scolaire en collaboration avec l'agent*

d'éducation régional. L'attribution de crédits rattachés à un cours dépend de la réussite par l'élève du programme approuvé.

Réponse de la ministre : J'ai passé beaucoup de temps à examiner cette recommandation, et j'ai eu de nombreuses discussions avec les différentes parties intéressées et les principaux partenaires pour comprendre les avantages et les conséquences possibles de cette proposition.

S'il est fondamental que les écoles continuent de favoriser la participation des élèves et d'aider ceux qui éprouvent des difficultés à maintenir un bon niveau d'assiduité, je suis pleinement conscient que de nombreux directeurs d'écoles secondaires ont de plus en plus de difficultés à maintenir un environnement ordonné dans les écoles où l'absentéisme est très répandu. Cette recommandation fait ressortir le manque d'un outil efficace qui permettrait aux éducateurs de traiter le problème de l'absentéisme. Cette recommandation propose en outre un éloignement de la politique actuelle du ministère en ce sens qu'elle permet, tout en respectant les contraintes prévues, des conséquences d'ordre scolaire aux problèmes de l'absentéisme, et doit donc, en tant que telle, être considérée avec soin et réflexion.

Je suis d'accord qu'il est important pour les enseignants et les directeurs d'école de disposer d'une gamme d'outils pour favoriser l'assiduité à l'école, mais il est également important que ces outils soient utilisés pour favoriser l'apprentissage des élèves et qu'ils ne pénalisent pas, de façon involontaire, ou démotivent encore plus ceux qui, pour des raisons tout aussi diverses que complexes, ont de la difficulté à assister aux cours. Il est également important de reconnaître que l'apprentissage d'un élève a lieu dans des endroits divers et ne se limite pas au milieu scolaire. Nous devons donc nous assurer de bien gérer ces différentes formes d'apprentissage afin de pouvoir équilibrer les besoins d'un élève en matière d'apprentissage.

Il est en outre important de pouvoir mieux comprendre l'ensemble et la complexité des problèmes susceptibles d'avoir des conséquences sur l'assiduité des élèves. La mise en place d'un système d'information sur les élèves permettrait d'obtenir des données plus précises sur la participation et l'assiduité de ces derniers. Sans une base de données fiables et complètes, il est difficile de comprendre l'ampleur du problème ou la mesure dans laquelle un tel outil pourrait aider à résoudre les problèmes d'absentéisme.

Les élèves doivent assumer la responsabilité de leur apprentissage, et le processus d'apprentissage est tout aussi important, voire plus important que la réussite d'un cours. C'est grâce au processus d'apprentissage que les élèves peuvent renforcer leur capacité à résoudre des problèmes, leur esprit critique et leur capacité à travailler en équipe, ainsi que d'autres compétences dont ils auront besoin dans le marché du travail.

J'autorise donc une période d'essai de deux ans pendant laquelle les conseils scolaires pourront permettre aux écoles secondaires de mettre en œuvre une politique en vertu de laquelle les élèves qui n'assistent pas à 80 % des cours pourront ne pas recevoir

de crédits. La période d'essai commencera le 1^{er} septembre 2011. Au cours de cette période, des données seront recueillies, et l'utilisation de cette politique fera l'objet d'une surveillance en vue d'une évaluation à la fin de la période ciblée. Cette évaluation permettra de déterminer si la politique en question devra être adoptée au niveau provincial. Le personnel du ministère collaborera étroitement avec les conseils scolaires pour établir des critères appropriés et uniformes dans le but de mesurer l'efficacité de la période d'essai de deux ans. Les critères seront utilisés pour déterminer l'effet de ce type d'approche sur les facteurs liés à l'assiduité ainsi que sur les facteurs liés à la réussite des élèves, p. ex : taux de suspension, taux de réussite, taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et taux d'abandon. Les comités d'assiduité des conseils scolaires joueront un rôle actif quant à la surveillance et à l'analyse des données au cours de la période d'essai de deux ans, comme cela est indiqué dans la réponse à la Recommandation 3.

S'il est important de veiller à ce que les conséquences de l'absentéisme soient claires, il est tout aussi important de s'assurer que soit mise en place une procédure régulière comportant des freins et des contrepoids afin que la politique en question soit utilisée de façon adéquate, et pour que celle-ci ne pénalise pas de façon involontaire ou ne démotive pas encore plus des élèves pour des circonstances indépendantes de leur volonté, ou encore dans les cas où les élèves et les parents veillent à ce que les besoins en matière d'apprentissage soient satisfaits dans des circonstances bien précises.

Cet outil doit seulement être utilisé après avoir épuisé le processus d'intervention graduel proposé dans les Recommandations 6 et 7. Le ministère de l'Éducation collaborera avec les conseils scolaires afin de déterminer les types d'intervention à mettre en place pour aider les élèves et les inciter à fréquenter l'école de façon régulière. Ces interventions peuvent notamment comprendre :

Contacté le(s) parent(s) après cinq absences;

Créer un contrat de présence pour l'élève après huit absences, avec la participation de l'enseignant, du(des) parent(s) et de l'élève;

Rencontrer le(les) parent(s), l'administration et l'élève après dix absences.

Pour que les élèves ne soient pas punis pour des circonstances indépendantes de leur volonté, la décision définitive concernant le retrait de crédits reviendra aux conseils scolaires. Le directeur pourra faire des recommandations à ces conseils sur les retraits de crédits, et les comités d'assiduité, sous l'autorité des membres élus des conseils, surveilleront l'application générale de cette politique au sein de ces derniers.

Les possibilités de récupération de crédits et l'utilisation de la suspension à l'école seront nécessaires pour que les élèves aient la possibilité de récupérer leurs crédits et de réintégrer le processus d'apprentissage.

Recommandation 9

Le ministre de l'Éducation devrait demander des fonds supplémentaires au gouvernement pour appuyer les suspensions au sein de l'établissement scolaire. Il est important de mettre au point des approches afin de s'assurer que les élèves suspendus à long terme poursuivent leur éducation.

- *Pour ceux ne pouvant pas bénéficier d'une suspension au sein de l'établissement, le comité recommande aux conseils scolaires d'adopter des politiques et normes respectant les documents à fournir aux élèves lorsqu'ils sont absents de l'école afin de garantir que leurs besoins éducatifs sont satisfaits.*
- *Les élèves doivent être tenus responsables de l'achèvement et de la remise de ces ensembles de programmes.*
- *Même si le comité reconnaît que, de temps à autre, des suspensions hors de l'établissement sont nécessaires, il recommande que leur utilisation reste limitée, car de telles suspensions vont à l'encontre des objectifs visant à augmenter la participation active des élèves.*

Réponse de la ministre : Les suspensions imposées à l'école ne peuvent pas être de simples mesures punitives : elles doivent plutôt aider les élèves à obtenir les résultats ciblés dans un environnement solidaire. Au cours de mes discussions avec les parties intéressées, un certain nombre de directeurs d'école et d'élèves ont parlé de possibilités d'apprentissage qui permettent de créer un environnement pédagogique sécuritaire et bienveillant, au sein duquel les élèves peuvent obtenir l'aide dont ils ont besoin pour réussir et réintégrer les cours.

J'approuve donc les suspensions imposées dans l'enceinte de l'école, puisque celles-ci se sont révélées efficaces pour que les élèves ayant de longues suspensions continuent leur apprentissage. Ces suspensions se sont également révélées très efficaces pour faciliter la réintégration des élèves en classe après une absence prolongée.

Le ministère collaborera avec les conseils scolaires pour évaluer les besoins liés à l'élaboration d'une politique en vue d'appliquer cette recommandation.

Recommandation 10

Le comité recommande au ministre de l'Éducation d'envisager d'effectuer un examen du programme de l'école secondaire/intermédiaire. Par ailleurs, le comité recommande au ministre de l'Éducation d'envisager la mise en place d'un financement ciblant les écoles secondaires de premier cycle afin de soutenir la transition de l'école de premier cycle à l'école secondaire et d'encourager l'attachement à l'école. Cela inclut une dotation en personnel, ainsi qu'une aide à l'élaboration des programmes.

Réponse de la ministre : Nous procédons actuellement à un examen approfondi des programmes des écoles publiques, et plus particulièrement de programmes des écoles

intermédiaires et secondaires. Nous approuvons cette recommandation dans son principe, et celle-ci fera partie d'un examen plus général.

Cet examen consistera à revoir les configurations des différents niveaux scolaires, y compris la 9^e année, qui représente une année de transition cruciale. Nous examinerons également les aspects suivants : matières obligatoires et facultatives au niveau intermédiaire, exigences liées aux heures de cours, création d'un programme de remplacement de la même qualité que le programme O₂ pour le niveau intermédiaire, réduction du nombre de cours en 10^e, 11^e et 12^e années, cours semestriels, et autres questions structurelles et problèmes liés au temps. Un des thèmes dominants devrait être le suivant : adoption d'un programme qui permettrait aux élèves de participer plus activement à leur propre apprentissage et qui accorderait moins d'importance à l'enseignement magistral.

Le personnel du ministère travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires et les parties concernées afin d'entreprendre cet examen. Il est important que le ministère, pendant ce processus, fasse appel à toutes les parties intéressées, en particulier les élèves. Les études montrent clairement que lorsque les élèves peuvent s'exprimer, ils participent davantage à leur propre apprentissage. Tous les partenaires doivent donc faire en sorte que les élèves aient la possibilité de prendre part aux processus décisionnels, afin d'améliorer leur niveau de participation et de favoriser le respect mutuel entre ces derniers et les professionnels de l'éducation.

Recommandation 11

Le comité recommande au ministère de l'Éducation d'élaborer des lignes directrices pour aider les conseils scolaires à mettre au point des programmes de niveau secondaire, qui permettraient d'offrir aux élèves une « deuxième chance » de récupérer les crédits rattachés à des cours où ils ont été absents.

Réponse de la ministre : J'approuve la mise en place de lignes directrices pour aider les conseils scolaires à élaborer des programmes d'études secondaires, dans le but d'offrir aux élèves la possibilité de récupérer les crédits des cours qu'ils n'ont pas terminés. Il est clairement ressorti des commentaires du public et des discussions avec les directeurs d'école, les parents et les élèves, qu'il est important d'offrir aux élèves la possibilité de récupérer les crédits des cours qui n'ont pas été terminés. Les programmes de récupération de crédits se sont révélés efficaces pour remotiver des élèves et leur permettre d'obtenir leur diplôme. Ces programmes offrent aux élèves un environnement d'apprentissage respectueux qui leur permet de communiquer efficacement avec leurs enseignants et de prendre en main leur propre apprentissage.

Le ministère élaborera un cadre relatif aux programmes de récupération de crédits afin de définir les critères d'admissibilité ainsi que le plan d'apprentissage. La Nouvelle-Écosse profitera également de l'occasion pour examiner le travail effectué par d'autres provinces qui possèdent des cadres similaires, comme l'Ontario.

Recommandation 12

La province de la Nouvelle-Écosse devrait assister financièrement les conseils scolaires afin d'accélérer et d'étendre l'élaboration de programmes de rechange à tous les conseils. Certains élèves sont incapables d'apprendre efficacement dans un environnement scolaire traditionnel. De ce fait, leur éducation en souffre et leur comportement peut avoir une incidence négative sur d'autres élèves. Bon nombre de ces élèves sont suspendus au sein ou hors de l'établissement. Plusieurs conseils scolaires ont mis en place des écoles de remplacement visant à aider ces élèves.

Réponse de la ministre : Pendant le processus de rétroaction, les participants ont élargi la définition des programmes alternatifs pour y inclure l'enseignement différencié, l'apprentissage pratique, ainsi qu'offrir aux élèves un large éventail de programmes, comme Options et opportunités (O₂), des programmes d'éducation communautaires, ainsi que des cours liés à des métiers qualifiés. Ces programmes ont eu un impact positif sur l'assiduité et la participation des élèves. Par exemple, les inscriptions au programme O₂ ont quadruplé depuis son introduction en 2006-2007, et selon les directeurs d'écoles, l'absentéisme a baissé, les notes se sont améliorées, et les problèmes de discipline sont moins nombreux. Il est important que le ministère de l'Éducation continue à travailler avec ses partenaires pour que les programmes qui donnent de bons résultats puissent être poursuivis.

Les programmes alternatifs devraient être considérés comme un élément essentiel des programmes offerts au niveau secondaire. Un certain nombre de participants ont fortement plaidé en faveur de la création d'écoles alternatives. Bien que les écoles alternatives aient réussi à promouvoir la participation et l'assiduité chez les élèves, elles offrent une aide spécialisée à une petite population d'élèves et, en tant que telles, ne constituent pas une solution réaliste à l'échelle provinciale pour les problèmes de participation et d'absentéisme. En ciblant la réussite scolaire, le ministère explore une variété d'options pour fournir aux élèves un large éventail de programmes, d'initiatives et de services visant à favoriser leur participation en classe.

Recommandation 13

Le comité recommande au ministère de l'Éducation de collaborer avec des partenaires éducatifs afin d'offrir aux enseignants des occasions de formation intégrées à leur emploi. Les élèves ont indiqué qu'ils choisissent d'assister aux cours dans lesquels les enseignants sont respectueux et utilisent une variété de stratégies pédagogiques motivantes. Afin d'améliorer la qualité de leur enseignement, les enseignants ont besoin de temps pour collaborer avec leurs collègues et examiner tous les aspects de la réussite des élèves.

Réponse de la ministre : Il s'agit là d'une recommandation essentielle pour favoriser la participation et l'apprentissage des élèves, et je confie au ministère de l'Éducation

la tâche de travailler avec les partenaires en éducation pour créer, à l'intention des enseignants, des possibilités d'apprentissage intégrées au milieu de travail. Ces possibilités d'apprentissage procureront aux enseignants l'occasion de travailler ensemble pour partager des meilleures pratiques et réfléchir à ces dernières, ainsi que pour créer des environnements d'apprentissage respectueux et efficaces qui favorisent la participation et la réussite des élèves.

Je reconnais qu'il est important pour les enseignants d'avoir la possibilité de réfléchir au milieu d'apprentissage et à leurs méthodes, à partir de données fiables sur les élèves, dans le but d'améliorer continuellement la qualité de l'enseignement. Il s'agit d'une question complexe qui exige la formation de partenariats pour provoquer des changements profonds et durables. Cela nécessitera non seulement des changements au niveau de l'école, mais également la mise en place de structures et de méthodes de soutien au niveau des conseils scolaires et du ministère. La mise en place d'un système d'information sur les élèves contribuera également de façon importante à l'apprentissage collaboratif chez les enseignants, puisqu'il permettra d'accéder à des données en temps réel sur le rendement des élèves qui bénéficient de programmes d'aide.

La participation, par les enseignants, à des activités d'apprentissage professionnel profite aux élèves. Les enseignants et les directeurs d'école doivent être les défenseurs de leur propre apprentissage professionnel. Les enseignants devraient régulièrement informer les parents et les élèves sur la façon dont l'apprentissage professionnel permet d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'aider les élèves à réussir. Certaines preuves anecdotiques ont en effet montré que les élèves et les parents étaient davantage favorables aux activités d'apprentissage professionnel quand ils comprenaient comment celles-ci permettaient d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Le ministère s'est donc engagé à travailler avec les conseils scolaires et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse pour permettre aux enseignants de participer à des activités d'apprentissage professionnel au sein même de l'école. Les écoles qui ont trouvé des façons créatives d'intégrer des activités de collaboration dans leur travail quotidien et qui utilisent les recherches sur les meilleures pratiques pour concevoir, avec leurs partenaires, des modèles qui peuvent fonctionner en Nouvelle-Écosse, seront riches d'enseignement. Nous allons, en parallèle, examiner les processus qui, en dehors de l'enseignement en classe, n'ont que très peu d'influence sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, dans le but ultime de les éliminer ou de les réduire ainsi que d'accorder aux enseignants davantage de temps à la réflexion.